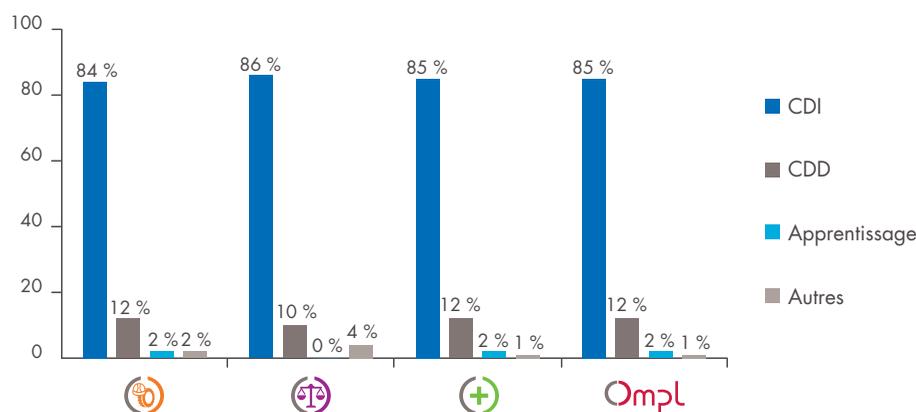




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

La région Auvergne Rhône-Alpes est dans la moyenne nationale. Le taux moyen de CDI est très élevé (85 %) et celui des CDD faible (12 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- Ⓢ le secteur cadre de vie-technique affiche un taux de CDI légèrement inférieur aux deux autres et notamment au secteur juridique. Il mobilise relativement peu les autres types de contrats ;
- Ⓢ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI plus élevée que les deux autres secteurs et un taux de CDD inférieur. En revanche, le taux de contrats « autres » est un peu plus important (4 %). Il s'agit, en règle générale, de stages impliquant une rémunération ;
- Ⓢ le secteur santé se singularise par un taux de CDI médian au regard des deux autres secteurs et une mobilisation modérée du CDD.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

D'une manière globale, le CDI est le contrat de référence dans la plupart des branches.

9 branches sur 13 affichent plus de 85 % de CDI, la branche des entreprises d'experts en automobile monte à 94 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ① cinq branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, les études d'huissiers de justice, les laboratoires de biologie médicale et les cliniques vétérinaires. Pour cette dernière, il concerne près d'un salarié sur cinq ;
- ① deux branches privilégient les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés. La pharmacie d'officine forme les préparateurs uniquement dans le cadre de l'alternance ;
- ① la branche des cabinets d'avocats utilise les contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres branches. Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branche professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	84 %	12 %	2 %	2 %
	82 %	14 %	1 %	2 %
	86 %	11 %	1 %	1 %
	94 %	5 %	0 %	1 %
	86 %	8 %	6 %	1 %
	86 %	10 %	0 %	4 %
	91 %	9 %	0 %	1 %
	85 %	9 %	0 %	6 %
	86 %	14 %	0 %	0 %
	86 %	13 %	0 %	1 %
	85 %	12 %	2 %	1 %
	88 %	12 %	0 %	0 %
	87 %	13 %	0 %	1 %
	89 %	10 %	0 %	1 %
	82 %	12 %	6 %	1 %
	80 %	19 %	0 %	1 %
Ompl	85 %	12 %	2 %	1 %

¹ Autre = stagiaires, contrats aidés...